

Année : **2022**

Commune : LA TESTE DE BUCH

Gestionnaire : 879

Sias : 200600026

Structure : CENTRE SOCIAL

Code pièces : **Convention**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



**Prestation de Service Centre Social
« Animation Collective Familles »**

Les conditions ci-dessous de la subvention dite prestation de service Centre social « Animation collective familles » constituent la présente convention.

Entre :

Le Centre Socio-Culturel, représenté par **Patrick DAVET**, Maire de La Teste de Buch, dont le siège est situé : **Mairie de La Teste, Esplanade Edmond Doré 33260 LA TESTE DE BUCH.**

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, représentée par **Christine MANSIET**, la Directrice, dont le siège est situé rue du Docteur Gabriel Péry - 33078 Bordeaux.

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Les finalités de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'allocations familiales

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux.

Au travers de diagnostics partagés, les Caisses d'Allocations Familiales prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Centre Social « Animation Collective Familles ».

Nom et Coordonnées de la structure concernée :

Mairie

Service Vie des quartiers/ Centre Socio-Culturel

1 Esplanade Edmond Doré

33260 LA TESTE DE BUCH

Tel : 05 57 73 69 63

Mail : responsable.viedesquartiers@latestedebuch.fr

1 - Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service Centre social « Animation collective familles ».

Le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, vise à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles (enfants et parents).

Il vise également à soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Pour bénéficier de la prestation de service Centre social « Animation collective familles », le projet « familles » doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales ;
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- Faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Le projet familles doit obligatoirement être porté par un « référent familles » qualifié qui consacre au moins un mi-temps à cette fonction.

Son rôle est d'impulser et de fédérer les actions destinées aux familles. Il lui revient également de repérer et/ou de construire le « fil conducteur » à travers l'ensemble des actions « familles » conduites par le centre social.

Cette fonction ne peut être exercée par le responsable du centre social.